

Condition d'adoption de la raterie du Copper à Rêves

Engagements de l'adoptant :

- 🐭 L'adoptant doit être majeur, et avoir des ressources financières suffisantes lui permettant d'assumer des éventuels frais vétérinaires pour chacun de ces rats.
- 🐭 Ne pas donner le rat adopté comme nourriture à un serpent.
- 🐭 Fournir une cage adaptée au rat, de 0,06 m³ par rat, ainsi qu'au moins un compagnon de la même espèce.
- 🐭 Fournir une litière et une nourriture adaptée.
- 🐭 Emmener le rat chez le vétérinaire en cas de problème de santé, sans attendre que le problème empire et ne pas laisser souffrir inutilement le rat.
- 🐭 Un questionnaire de suivis vous ait envoyé tous les 6 mois par la raterie, vous êtes tenus de le renvoyer dûment complété sous 4 semaines accompagné de photos OBLIQUES.
- 🐭 Vous devez IMMÉDIATEMENT informer la raterie d'un problème de santé, quel qu'il soit (rhinite, blessure, parasites, etc.)
- 🐭 Respecter le droit de reproduction. Si un raton n'est pas autorisé à reproduire, le rat ne doit en aucun cas donner un descendant. Un rat ayant été reproduit sans accord, que la portée soit accidentelle ou pas, sera récupéré, lui et sa descendance par la raterie.
- 🐭 Ne pas abandonner le rat pendant les vacances, mais lui trouver une personne s'occupant de lui, un rat ne peut rester seul plus de deux jours.
- 🐭 Ne pas replacer le rat sans l'accord de la raterie.
- 🐭 Informer la raterie en cas de changement de coordonnées.
- 🐭 Être inscrit au LRD (Livre des Origines du Rat Domestique) : [ici](#)

Engagements de la raterie :

- 🐭 Tenir informé l'adoptant sur l'état de santé de la protrie, descendance et ascendance du rat adopté, pour qu'il puisse y faire particulièrement attention.
- 🐭 Fournir un raton sociabilisé, en bonne santé, avec un sac de nourriture, un carnet de santé, les photos de la portée et un jeu.
- 🐭 Fournir de l'aide, des conseils et une écoute en cas de problème, quel qu'il soit concernant le rat adopté.
- 🐭 La raterie récupère le rat gratuitement, en cas de graves problèmes (problèmes de santé, de déménagement, soucis financiers ou encore maltraitance et mise en danger du rat). Selon les contextes, l'adoptant doit continuer de subvenir aux frais vétérinaires de son rat.